

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU
MAIRE



**OBJET : MODIFICATION DE CIRCULATION
RUE DE MOLENE - RUE DE LA FORGE - ALLEE
VERTE - RUE DE LESMINILY - RUE DES
COURLIS - RUE DES GOELANDS - RUE SAINT
JEAN - IMPASSE DES TOURTERELLES -
CHEMIN DE LUZUREUR, DE VINIGOZ, DE
BERBOUGUIS, DE TOUL AN LAN, DE KERVILZC
DE KERVINY, DE SAINT AOUEN**

N° 80/2022

Le Maire de la Commune de PLOUGONVELIN

Vu les articles L2212-1 et L2213-2 à 2213-5 du code général des collectivités territoriales

Vu le code de la route et notamment les articles R411-25, R417-10, L325-1 à L325-13(arrêt ou stationnement gênant et mise en fourrière)

Vu l'article R610-5 du code pénal

Vu les arrêtés interministériels du 22/10/1963 modifiés et du 24/11/67 relatifs à la signalisation routière ;

Vu la circulaire de Mr Le Ministre de l'Intérieur N° 188 du 07/04/67 ;

Vu l'intérêt Général

VU la demande de la société CONSTRUCTEL

Considérant qu'il y a lieu de modifier la circulation rue Bel Air

ARRETE

ARTICLE 1 : à l'occasion de travaux de remplacement de poteaux, la circulation se fera en alternat par feux tricolore, rue de Molène – rue de la Forge – allée Verte - rue de Lesminily – rue des Courlis – rue des Goélands – rue Saint Jean – impasse des Tourterelles – chemin de Luzureur, de Vinigoz, de Berbouguis, de Toul an Lan, de Kervilzic de kerviny et de Saint Aouen à compter du 21 avril 2022, pour une durée de 60 jours.

ARTICLE 2 : La signalisation aux abords du chantier sera mise en place, maintenue en permanence en bon état, adaptée pendant les interruptions et enlevée à la fin des travaux par le pétitionnaire, sous contrôle des services de la commune.

ARTICLE 3 : les infractions aux dispositions du présent arrêté qui sera publié et affiché dans les conditions réglementaires, seront constatées et sanctionnées conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 4 : les services techniques, le pétitionnaire, la brigade de gendarmerie et la Police Municipale sont chargées de l'application du présent arrêté.

Fait à PLOUGONVELIN, le 12 04 2021

Le Maire,
Bertrand AUDREN

